



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales

Question écrite n° 434

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur le fait que notre pays représente 36 400 communes soit plus que la totalité des collectivités territoriales de ses onze partenaires. Les finances locales sont en grande partie alimentées par la TVA. La proximité de l'ouverture du grand marché économique européen nous oblige à revoir à la baisse le taux de cette taxe pour la situer dans la moyenne européenne de 13 p 100. La perte de ressources budgétaires liée au rapprochement des taux de TVA et la limitation de la fiscalité directe locale sur l'entreprise impliqueront de trouver d'autres sources de financement. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre afin d'équilibrer les budgets des communes suite à ces aménagements fiscaux.

Texte de la réponse

Reponse. - L'harmonisation en Europe des taux de la taxe sur la valeur ajoutée constitue une préoccupation constante pour le Gouvernement, en vue de l'adaptation progressive de notre économie aux conditions de la réalisation du grand marché européen. Parce qu'elle ne peut être que le fruit de négociations à venir avec l'ensemble des pays membres de la Communauté européenne, cette harmonisation, qui se heurte par ailleurs à des fortes contraintes internes, présente des incertitudes telles qu'il est prématuré, à l'heure actuelle, d'en déterminer les effets tant en matière de fiscalité que dans le domaine des finances locales.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 434

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2162